



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2023
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2023
Du 28 août au 31 août 2023, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Malawi
(2024-2028)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Malawi (2024-2028)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Malawi compte 20,7 millions d'habitants : 51 % sont des femmes ; 66 % sont des jeunes (dont 45,87 % ont moins de 15 ans) ; 82 % vivent dans des zones rurales¹. L'indice de développement humain du pays était de 0,512 en 2022, ce qui place le Malawi au 169^e rang sur 191 pays², alors qu'il était au 174^e rang en 2019. Avec un indice d'inégalité de genre de 0,554, le pays occupe la 142^e place sur 191 pays³.

2. Le Malawi est vulnérable face aux chocs climatiques qui entraînent des pertes dans l'agriculture et les infrastructures, un recul de la biodiversité et des pertes en vies humaines et en moyens de subsistance. Le dernier choc en date est le cyclone tropical Freddy, qui a touché 16 districts dans le sud du pays et dont le bilan s'est établi à 537 disparus, 679 morts et 1,43 million de personnes déplacées⁴. La pauvreté multidimensionnelle est la plus élevée dans les zones rurales, où 50,8 % des habitants entrent dans cette catégorie et font face à l'insécurité alimentaire, contre 17,4 % dans les zones urbaines⁵, ainsi qu'au sein des ménages dirigés par une femme (71,4 %, contre 53,4 % pour les ménages dirigés par un homme). Cette situation est imputable à la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, aux moyens de production limités, aux technologies traditionnelles, aux inondations et aux sécheresses récurrentes, ainsi qu'aux stratégies de subsistance à faible valeur ajoutée⁶. Le taux de chômage s'élève à 23 % au niveau national, 28 % dans les zones urbaines et 26 % dans les zones rurales. Le Malawi a été classé 110^e sur 180 dans l'Indice de perception de la corruption en 2022, en recul d'un point par rapport à 2021⁷. Le programme national de transformation numérique est caractérisé par une faible pénétration d'Internet (20 %), un échange de données limité entre les institutions et l'absence de stratégie coordonnée. Selon la « boussole du développement numérique » (Digital Development Compass)⁸ du PNUD, la situation numérique du Malawi est qualifiée d'« opportuniste »⁹.

3. L'économie du Malawi repose sur l'agriculture, le secteur agricole représentant 30 % du produit intérieur brut (PIB) et 80 % des recettes d'exportation¹⁰. Le manque de diversification de l'économie et plusieurs contraintes connexes freinent la transformation économique et la croissance axée sur la résilience, notamment l'investissement dans les services porteurs de transformations et les secteurs tels que le commerce, les ressources naturelles, le tourisme, la technologie numérique et l'accès à l'énergie. Seuls 14,9 % de la population sont raccordés au réseau électrique

¹ *World Population Prospects 2022*, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, Division de la population. Source : <https://www.un.org/development/desa/pd/>, consulté le 17 juillet 2022.

² Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Rapport sur le développement humain, 2021-2022.

³ Ibid.

⁴ Journal *The Daily Times*, 23 mars 2023.

⁵ Organisme national de statistique, Rapport sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle, 2021.

⁶ *Malawi: IPC Chronic Food Insecurity Report* (Rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire sur l'insécurité alimentaire chronique au Malawi), Programme alimentaire mondial (PAM), 2022 ; *Determinants of Food Insecurity in Rural Malawi* (Déterminants de l'insécurité alimentaire dans les zones rurales du Malawi), Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), 2010.

⁷ Voir le rapport à l'adresse suivante : www.transparency.org/en/cpi/2020/index/aze.

⁸ Boussole du développement numérique du PNUD pour le Malawi.

⁹ Opportuniste, car le pays progresse dans certains domaines de la transformation numérique, mais sans stratégie coordonnée.

¹⁰ *Investing in Rural People in Malawi* (Investir dans les populations rurales au Malawi), Fonds international de développement agricole (FIDA), 2023.

national¹¹, la biomasse représentant 98,9 % de l’approvisionnement en énergie domestique primaire¹², ce qui se traduit par une pression exercée sur les ressources forestières.

4. Le Malawi est un pays relativement pacifique, classé 8^e sur 44 en Afrique subsaharienne¹³, où les élections démocratiques sont libres et équitables. Un contrat social robuste entre la population et les pouvoirs publics peut lever les contraintes liées à la mauvaise qualité de la prestation de services, réserver un espace aux interactions porteuses de sens et renforcer l’application du principe de responsabilité et le respect de l’état de droit. Un tel contrat peut aussi ouvrir la voie à l’amélioration de l’efficacité des organes constitutionnels¹⁴ et semi-publics¹⁵, ce qui permet de renforcer le lien entre les agents publics et les administrés.

5. Plusieurs vulnérabilités socioéconomiques dont souffre le Malawi affaiblissent la cohésion sociale, la sécurité des populations locales et la coexistence pacifique, en particulier dans les zones frontalières. Ces vulnérabilités sont liées aux problèmes de droits fonciers, à l’accès aux ressources, aux relations interconfessionnelles ou aux menaces régionales, comme la propagation possible des insurgés à Cabo Delgado. La propension à l’escalade des conflits s’est accrue avec la détérioration de la situation économique, exacerbée par les pressions liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), au conflit en Europe et aux multiples catastrophes naturelles.

6. Le premier plan décennal malawien de mise en œuvre (2021-2030) de la stratégie Malawi 2063 constitue le fondement de l’actuel Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L’exécution de ce premier plan décennal se fonde sur sept facteurs de réussite : 1) changement d’état d’esprit ; 2) efficacité des systèmes et des institutions de gouvernance ; 3) amélioration de la performance du secteur public ; 4) dynamisme du secteur privé ; 5) développement du capital humain ; 6) infrastructure économique ; 7) durabilité environnementale. Le Plan-cadre de coopération soutient les objectifs fixés dans la stratégie Malawi 2063 et les priorités nationales liées aux objectifs de développement durable en se concentrant sur quatre domaines de réalisation : croissance inclusive et durable ; gouvernance ; développement du capital humain ; résilience face aux chocs et accès à une énergie propre et d’un coût abordable. Le descriptif de programme de pays proposé par le PNUD contribue directement à tous les facteurs de réussite du premier plan décennal de mise en œuvre et à tous les domaines de réalisation du Plan-cadre de coopération.

7. Le PNUD a réalisé une série d’évaluations avec des partenaires nationaux afin de définir les priorités fixées dans le présent programme de pays. Les sessions organisées avec les parties prenantes ont été l’occasion de cartographier les domaines prioritaires, tandis que d’autres consultations avec les pouvoirs publics au niveau national et au niveau des districts ont été mises à profit aux fins de l’élaboration d’arbres à problèmes et à solutions, de la définition des produits proposés, du choix des indicateurs et de la validation du projet final du présent descriptif.

8. Le PNUD est coprésident des piliers 1 et 4 du Plan-cadre de coopération et tirera parti de son rôle fédérateur et de sa valeur ajoutée en matière de gouvernance, de transformation numérique inclusive, de lutte contre les changements climatiques et de gestion des risques de catastrophe, de gouvernance des ressources naturelles,

¹¹ Base de données de la Banque mondiale sur l’accès à l’électricité, consultable à l’adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=MW>.

¹² Enquête intégrée sur les ménages (2019-2020), organisme national de statistique.

¹³ Global Peace Index, 2022

¹⁴ Voir : <http://www.reforms.gov.mw/psrmu/reforms/constitutional-bodies>.

¹⁵ Voir : <http://www.reforms.gov.mw/psrmu/reforms/parastatal-organizations>.

d'accès à une énergie propre et à un coût abordable, de forte capacité de diversification du financement du développement et de développement du secteur privé, en mettant l'accent sur la transition vers une économie verte. Ces domaines de programmation distincts, mais qui se renforcent mutuellement, répondent à l'objectif global fixé dans le programme de pays, qui vise à favoriser la croissance inclusive et la résilience de la population, de l'économie et de l'environnement.

9. L'avantage comparatif du PNUD découle de ses partenariats et de son soutien de longue date au renforcement des capacités institutionnelles et humaines en vue de fournir des services publics de qualité, d'améliorer la résilience des populations face aux vulnérabilités et aux chocs et de renforcer la compétitivité du secteur privé et les perspectives de transformation économique. Le PNUD a fait ses preuves en matière d'appui au renforcement de la résilience grâce à un cadre national de financement de l'action climatique, notamment en créant le Fonds national de lutte contre les changements climatiques, qui vise à gérer les risques climatiques au Malawi et à y faire face.

10. Dans une évaluation indépendante¹⁶ du programme précédent, le Bureau d'évaluation indépendant du PNUD salue les résultats obtenus en ce qui concerne la modélisation de l'activité du secteur privé en faveur des pauvres, l'application de modèles à bas coût aux initiatives liées à l'énergie renouvelable hors réseau à l'échelle des populations locales et la recherche et la gestion de financements de l'action climatique. Il relève aussi que les contributions du PNUD en faveur de la capacité numérique ont permis d'améliorer les flux d'informations et la transparence dans la prestation des services publics, d'améliorer l'accès à la justice et de façonner l'architecture nationale de paix. Le programme apporte une réponse aux recommandations visant à faire progresser le rôle mobilisateur du PNUD en matière d'innovation et à renforcer son rôle fédérateur au niveau national et au niveau des districts, en soutenant la décentralisation effective et la lutte contre les changements climatiques, en exploitant le capital naturel, en faisant fond sur les programmes de numérisation et d'innovation et en renforçant la participation des groupes vulnérables à la programmation.

II. Priorités du programme et partenariats

11. La théorie générale du changement, dérivée du Plan-cadre de coopération, est résumée comme suit : *si* les systèmes et institutions chargés d'éclairer la population sur les décisions des pouvoirs publics et de leur donner les moyens de défendre et de revendiquer leurs droits sont améliorés ; *si* la capacité institutionnelle et humaine de fournir des services publics de qualité et fondés sur les droits aux niveaux local et national est renforcée ; *si* la résilience face aux vulnérabilités et aux chocs multiples est renforcée ; *si* la croissance verte et inclusive et la stratégie du pays en matière de transformation économique et de financement sont renforcées ; *alors* les Malawiennes et les Malawiens, en particulier les plus défavorisés, jouiront équitablement de leurs droits, participeront à une croissance durable, résiliente et inclusive, respectueuse d'un environnement sain et portée par une bonne gouvernance, et en bénéficieront, partant de l'*hypothèse* selon laquelle l'augmentation des investissements dans les capacités humaines, les systèmes, les infrastructures et les politiques se traduira par une volonté concrète des partenaires de tirer parti de ces investissements en vue d'assurer des succès durables à long terme.

¹⁶ Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, Évaluation indépendante du programme de pays du Malawi, 2023.

12. Le PNUD fera fond sur les enseignements tirés des processus de conceptualisation et de développement du portefeuille en 2021-2022. Dans ses activités menées au titre du Plan-cadre de coopération actuel, soucieux d'assurer la cohérence entre les portefeuilles, il s'est concentré sur les grands domaines suivants : gouvernance ; croissance inclusive et résilience face aux chocs ; accès à l'énergie ; environnement. La programmation du PNUD sera focalisée sur l'exploitation des liens au sein de ces portefeuilles et entre ces derniers dans des domaines d'intérêt commun comme la politique et la législation, la finance innovante, la décentralisation et la numérisation inclusive. Le programme se concentrera sur la croissance et la résilience des populations, de l'économie et de l'environnement et sera articulé autour de deux composantes intégrées, à savoir une gouvernance porteuse de transformations et une transformation durable de l'environnement et de l'économie. Ces deux composantes fonctionnent en synergie afin de promouvoir des trajectoires de développement durables et inclusives en encourageant la bonne gouvernance et en donnant la priorité aux mesures pratiques qui favorisent la croissance économique, la durabilité environnementale et l'équité sociale.

Gouvernance porteuse de transformations : catalyseur du développement durable

13. Le PNUD œuvrera en faveur de services publics de qualité, fondés sur les droits, dans le cadre du soutien des Nations Unies à la décentralisation nationale, en renforçant les capacités institutionnelles et humaines. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des systèmes gouvernementaux afin : d'améliorer la prestation de services et l'application du principe de responsabilité ; de développer les systèmes de gouvernance, les finances, les recettes et la mesure de la performance au niveau local ; d'appuyer la réforme du secteur public ; de renforcer les processus et les institutions démocratiques ; d'étoffer les mesures de prévention des conflits et de consolidation de la paix ; de tirer parti du bénévolat. Le PNUD encadrera également les efforts déployés par les Nations Unies en matière de renforcement de l'état de droit et d'extension de la numérisation des systèmes afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité et le contrôle des institutions.

14. Le PNUD contribuera au renforcement de la capacité du Gouvernement malawien de se livrer à des activités de prospective innovante afin de renforcer son aptitude à faire face aux complexités et à préparer l'avenir des stratégies et des systèmes gouvernementaux, grâce à une gouvernance agile fondée sur l'anticipation, à une meilleure gestion des risques et à une plus grande efficacité dans l'allocation des ressources et les dépenses, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins particuliers des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Cette contribution consistera notamment à soutenir une gouvernance porteuse de transformations, responsable, équitable et inclusive au titre de la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération, qui fait fond sur l'appui actuel aux institutions gouvernementales nationales grâce à un soutien politique et législatif ainsi que sur des indicateurs ciblés de mesure de la performance des réformes du secteur public par rapport au premier plan décennal de mise en œuvre. Le PNUD développera les compétences non techniques des fonctionnaires en matière d'encadrement, de gestion financière et de gestion de la performance, améliorera et élargira la production et la gestion de données, et recourra plus largement aux données factuelles en ce qui concerne l'orientation et la hiérarchisation des investissements dans les services publics et la réduction des possibilités de corruption. Le PNUD continuera d'exploiter les possibilités de coopération Sud-Sud dans le domaine de la réforme du secteur public avec le Rwanda, de la numérisation du Parlement avec la Zambie et des fonctions liées à la Commission indépendante d'examen des plaintes déposées contre la police avec le Kenya.

15. Soucieux d'améliorer les systèmes, de mobiliser davantage de personnes dans l'éclairage des décisions des pouvoirs publics et de donner à ces personnes les moyens de défendre et de revendiquer leurs droits, le PNUD renforcera les mécanismes de consultation, de collaboration et de coordination au sein des institutions de gouvernance nationales et locales, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des intérêts de la population, et renforcera le bénévolat, le contrat social, l'application du principe de responsabilité et la confiance qui lient les représentantes politiques et leurs électeurs. Pour ce faire, le PNUD apportera son aide à la mise sur pied de services et de plateformes numériques d'information sur les questions de gouvernance et encouragera la participation active de la population et le dialogue avec cette dernière tout en augmentant la capacité des organisations de la société civile existantes de faire émerger une demande de participation, de défendre les droits des personnes et d'amplifier les voix des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables.

16. Le PNUD renforcera la capacité des institutions démocratiques de s'acquitter de leurs mandats législatifs et de leurs mandats de contrôle et accentuera la représentation des électrices et électeurs et la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables à la prise de décisions. Faisant fond sur ses partenariats avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les Volontaires des Nations Unies (VNU), le PNUD a soutenu la loi sur la paix nationale et la mise en place d'une architecture nationale de paix tenant compte des questions de genre. En outre, il dirigera les partenaires dans le renforcement des compétences techniques de la commission de paix au niveau national et au niveau des districts, dans l'amélioration de la capacité de l'infrastructure de paix locale de surveiller et d'arbitrer les conflits grâce à des systèmes d'alerte rapide visant à prévenir l'escalade, et dans le renforcement de la collecte de données et de l'analyse des facteurs de conflit.

17. Le PNUD jouera un rôle de premier plan dans la promotion de l'infrastructure publique numérique aux fins de la fourniture de services à l'échelle de la société dans les secteurs public et privé, en s'appuyant sur les contributions fructueuses à la création d'un système national d'identification au Malawi. Il promouvra le développement socioéconomique en s'appuyant sur une gouvernance numérique inclusive et efficace et en améliorant les compétences numériques des administrés et des fonctionnaires. Les registres et statistiques de l'état civil et le système national d'identification servent de base à la définition d'identités juridiques permanentes et universelles qui protègent et promeuvent les droits, y compris ceux des enfants. Les acteurs de la gouvernance numérique s'emparent des questions de durabilité en ayant recours à des systèmes de sources et de normes ouvertes en vue de confier aux pouvoirs publics un contrôle stratégique sur les processus de dématérialisation et de combler le fossé numérique. Le PNUD aidera le Gouvernement malawien à renforcer les politiques d'inclusion numérique et à garantir la sécurité, la sûreté et la confidentialité des données. Il s'associera au Département chargé de l'administration en ligne, à l'organisme national de statistique, au Ministère des finances et des affaires économiques et à d'autres partenaires intéressés en ce qui concerne la réalisation des priorités. Le PNUD étudiera les possibilités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire sur la transformation numérique entre le Malawi et l'Inde, l'Estonie, le Rwanda, le Kenya et l'Afrique du Sud.

Transformation économique et environnementale durable

18. En ce qui concerne le renforcement de la croissance verte et inclusive et l'accélération de la transformation économique, le PNUD œuvrera avec le Ministère

des finances et de la planification économique, la Reserve Bank of Malawi et les partenaires intéressés des Nations Unies à l'amélioration de l'efficacité des systèmes de gouvernance afin de promouvoir une économie diversifiée et un secteur privé robuste, en aidant le Gouvernement malawien à promouvoir une stratégie de financement du développement et à mettre en œuvre des recommandations prioritaires parallèlement aux cartes à l'intention des investisseurs dans les objectifs de développement durable (SDG Investor Maps), ce qui conduira à une prise de décisions éclairée, en matière d'investissements stratégiques, qui ouvrira la voie à la création d'emplois de haute qualité. Le PNUD évaluera les obstacles limitant l'accès du pays aux marchés des capitaux tout en construisant une solide réserve d'investissements dans des technologies, des produits et des services verts et porteurs de transformations afin de débloquer de nouveaux capitaux et de créer des modes de financement novateurs.

19. Le PNUD continuera de se concentrer sur des solutions commerciales axées sur le marché afin de dégager des perspectives pour le secteur privé et de contribuer au financement du développement, à la création d'emplois, à la production et à la création de valeur ajoutée. Il soutiendra les petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes et des jeunes, en vue de réduire les risques liés aux investissements verts, inclusifs et porteurs grâce à ses instruments concurrentiels, tels que le programme « Growth Accelerator » (Accélérateur de croissance). La promotion de l'entrepreneuriat, conformément à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération, sera financée grâce à des investissements spéciaux dont la vocation est de faciliter l'accès à l'incubation et à l'appui au développement commercial des start-ups qui mettent de nouvelles entreprises sur le marché et ouvrent perspectives d'emploi formel pour les jeunes, y compris ceux qui sont en situation de handicap via l'initiative phare *Zantchito*, en partenariat avec l'Union européenne. Le PNUD soutiendra également la promotion de l'ordre du jour lié à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), conformément à la stratégie nationale correspondante, par le truchement d'un projet pilote évolutif ciblant les opérateurs économiques moteurs afin de mettre à l'essai la négociation de biens et de services ciblant en particulier les chaînes de valeur qui profitent aux femmes, aux jeunes et aux petits producteurs.

20. Il ressort de ses contributions déterminées au niveau national que le Malawi aspire à l'adoption d'une trajectoire de développement résiliente à faible intensité de carbone, en donnant la priorité aux secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la foresterie et des déchets. Le PNUD soutiendra la transition vers une économie plus verte grâce au mécanisme « Green Economic Transition Facility » (GETF, mécanisme pour la transition économique verte) qu'il a mis en place et à des investissements dans la gouvernance des ressources naturelles axée sur la réalisation des grandes priorités des contributions déterminées au niveau national. Ces mesures accéléreront la mise au point de solutions commerciales écologiques et permettront au secteur privé de réaliser des investissements visant à atténuer la pression exercée sur les forêts et la biodiversité, à inverser le processus de dégradation des terres, à favoriser la gestion des déchets et à accélérer la création d'une offre énergétique moderne et durable. Le premier domaine stratégique prioritaire de la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération s'en trouvera renforcé.

21. Le PNUD continuera de collaborer avec les pouvoirs publics, les partenaires de développement et le secteur privé en vue d'améliorer l'accès à une énergie propre, durable et d'un coût abordable. Le développement de l'énergie propre grâce aux mini-réseaux sera concentré sur les secteurs productifs et profitera aux coopératives et aux ménages ruraux situés loin des réseaux nationaux, en mettant l'accent sur les femmes afin d'accélérer l'autonomisation économique. Le PNUD fera progresser les modèles commerciaux innovants appliqués aux mini-réseaux afin d'assurer une fourniture

d'électricité financièrement avantageuse dans les zones rurales éloignées et d'attirer des investissements du secteur privé soutenus par un environnement politique et réglementaire favorable. En partenariat avec le Ministère de la santé, le Ministère de l'énergie, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le PNUD soutiendra la transition vers les technologies d'énergie renouvelable dans les secteurs des services sociaux, comme le recours à l'énergie solaire dans les centres de santé grâce au programme « Solar for Health » (Le solaire pour la santé). La demande croissante en technologies de cuisson propre et économes en combustible nécessaires à la réduction de la déforestation passe par la mise au point de solutions innovantes à grande échelle et la conclusion de partenariats avec le secteur privé. Le financement axé sur les résultats incitera les microentreprises et petites et moyennes entreprises du secteur de la cuisson propre à adopter des combustibles de remplacement propres, fournis via le mécanisme GETF, et éclairera la conception et l'intégration de solutions évolutives.

22. En ce qui concerne la résilience aux vulnérabilités et aux chocs multiples, les investissements du PNUD dans la gestion des risques de catastrophes cibleront les mesures globales de réduction des risques tenant compte des questions de genre au moyen d'investissements ininterrompus dans l'atténuation, la préparation et le relèvement, en mettant l'accent sur l'estimation des risques multialéas, les systèmes d'alerte rapide, les mesures d'anticipation et la reconstruction en mieux. Le PNUD œuvrera en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les partenaires gouvernementaux au positionnement du Malawi dans le périmètre des cadres de financement relatifs aux pertes et aux dommages et à la production et l'utilisation des données afin d'éclairer les politiques de gestion des risques, la préparation aux risques et la réduction de ces derniers dans le cadre du renforcement de la résilience rurale et urbaine. Cet objectif sera atteint en équilibrant les investissements dans les infrastructures vertes et résilientes (digues, logements sûrs, marchés et capacités humaines) conçues pour la résistance aux chocs. Le PNUD soutiendra la coordination et le financement au niveau national et collaborera avec les structures de gouvernance locales afin de décentraliser les fonctions liées au financement de la préparation et de la réponse aux catastrophes et à la numérisation.

23. Le PNUD renforcera le cadre politique global relatif à la gestion des changements climatiques en soutenant les pouvoirs publics dans l'application de l'Accord de Paris sur le climat et l'actualisation des contributions déterminées au niveau national grâce au financement, à l'adaptation aux changements climatiques, au renforcement de la résilience et à la coordination nationale. Il soutiendra la mise en œuvre du Fonds national pour les changements climatiques, un panier de fonds visant à apporter une réponse aux risques climatiques actuels et émergents au moyen de dispositifs de transparence et d'application du principe de responsabilité adaptés et à contribuer à la croissance inclusive. Les possibilités offertes par les modèles innovants de financement de la lutte contre les changements climatiques, tels que les marchés de droits d'émission de carbone, les paiements pour services liés aux écosystèmes et la fiscalité nationale verte, seront explorées afin de garantir l'échelonnement et le caractère prévisible du financement de l'action climatique et de la protection de la biodiversité et de veiller à ce que ce financement tienne compte des contributions déterminées au niveau national et des priorités en matière de développement économique.

24. Plusieurs parties prenantes comptant parmi les populations vulnérables et à risque, le PNUD s'efforcera de faire progresser l'adaptation aux changements climatiques (tout en explorant les retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation) en fournissant des informations météorologiques opportunes et fiables, en diversifiant les moyens de subsistance, en assurant la sécurité alimentaire et en restaurant les écosystèmes naturels fragiles et dégradés. La programmation du PNUD

en matière de résilience climatique par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC) prévoit la fourniture aux structures de gouvernance locales des capacités nécessaires au recensement, à la gestion et à l'atténuation des chocs climatiques ainsi qu'à la mise à disposition des populations locales de moyens de subsistance viables et de haute qualité. La priorité sera accordée aux investissements intégrés, y compris les initiatives de coopération Sud-Sud qui présentent des avantages socioéconomiques et environnementaux tels que la relance verte, les infrastructures vertes, l'agriculture durable, l'énergie renouvelable et les entreprises vertes. Le PNUD travaillera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin d'aider le Gouvernement malawien à promouvoir la politique agricole nationale via des systèmes alimentaires durables, en contribuant aux travaux de recherche visant à intensifier les investissements et à développer l'utilisation des technologies agricoles à moyenne et à grande échelle, et des investissements dans les chaînes à haute valeur inclusives, dans le but d'accroître la production agricole et de réduire l'insécurité alimentaire.

25. L'Agenda 2063 pour le Malawi fait de la gestion des ressources naturelles et de la création de richesses une priorité de bonne gouvernance, car la force de l'économie des secteurs de l'exploitation minière, du tourisme, de l'agriculture et des services peut être le moteur d'une croissance à forte valeur ajoutée. Le PNUD collaborera avec les partenaires de développement afin de soutenir les perspectives actuelles, de combler les lacunes en matière de politiques et de capacités et de bâtir un secteur extractif robuste qui réponde à des niveaux élevés d'intégrité environnementale, de justice sociale et de transparence, apportant une contribution substantielle au PIB national. Les partenariats visent à soutenir un cadre porteur appelé à permettre aux pouvoirs publics d'exploiter les gains économiques grâce à des réglementations plus strictes, à des ajouts de valeur dans le pays, à des négociations sur les investissements et à un commerce équitable. Les investissements réalisés en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) serviront à mettre au point des solutions permettant de réduire la pauvreté et d'améliorer la préservation de la diversité biologique dans le cadre de l'initiative multipays de financement de la biodiversité « BIOFIN ».

III. Administration du programme et gestion des risques

26. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

27. Le suivi du programme sera assuré dans le cadre de réunions stratégiques conjointes entre le Gouvernement malawien et les Nations Unies, lors desquelles les membres contrôleront la gestion du Plan-cadre de coopération, mais aussi du programme de pays du PNUD. En parallèle de l'examen conjoint de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD entend mettre en œuvre une approche de gestion évolutive, grâce à des examens au niveau du portefeuille menés avec les parties prenantes, en vue de gérer les risques et de documenter les enseignements à retenir. Si les objectifs de mobilisation des ressources ne sont pas atteints, le PNUD prévoit de nouer des partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement en faveur de l'établissement de priorités dans les domaines d'investissement.

28. Parmi les risques sociaux, environnementaux et financiers et leurs effets, citons les incidents de sécurité et les tensions sociales, en particulier celles qui sont liées à l'augmentation du coût de la vie, aux élections, aux relations intercommunautaires, aux impacts et aux chocs climatiques, à la prestation de services publics limitée ou médiocre du fait du manque de ressources humaines et financières au niveau infranational, à la perception de la corruption dans le secteur public et à l'incapacité de mobiliser des ressources auprès des principaux donateurs.

29. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, l'écart entre les besoins et les capacités disponibles sera réduit grâce au renforcement des capacités des partenaires nationaux en matière de gestion financière, de gestion de projet et de gestion des achats. Les risques liés aux changements climatiques seront atténués au moyen de plans de secours complets en cas de catastrophe. Dans le cadre des initiatives de réforme du secteur public, le PNUD soutiendra les efforts de sensibilisation à la corruption et renforcera la formation à la déontologie et à l'intégrité de certains fonctionnaires. La stratégie de mobilisation des ressources renforcera la communication et la visibilité des donateurs, en ciblant les donateurs non traditionnels et en tirant parti des capacités du centre de services régional du PNUD.

30. La politique de gestion du risque institutionnel du PNUD et les normes sociales et environnementales associées seront appliquées lors de la préparation et de la mise en œuvre des programmes et projets. Le bureau de pays mettra en œuvre un plan de continuité des opérations en cas de survenance d'un événement indésirable susceptible d'avoir une incidence sur le cours normal des activités. Si le financement obtenu n'est pas aussi important que prévu, le bureau de pays reverra à la baisse les ambitions de la programmation et recherchera des possibilités d'obtention d'un appui en nature ou de conclusion de partenariats complémentaires dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

31. Le programme explorera des voies telles que celle tracée par le premier plan décennal de mise en œuvre, qui limite le risque de changements dans la mobilisation des pouvoirs publics en matière de développement ou de modification du programme national de numérisation ou du projet pilote, et s'appuiera sur les structures de coordination et les catalyseurs du développement des Nations Unies et du premier plan décennal.

32. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

33. Le PNUD usera de son rôle d'intégrateur afin de rallier les partenariats grâce à des approches conjointes visant à accroître les investissements et les capacités (politiques et techniques) et à inciter les fonctionnaires à fournir des services publics de qualité et fondés sur les droits à tous les niveaux.

34. Le bureau de pays élargira son portefeuille en vue de maximiser l'efficacité, l'efficacité et la cohérence du programme au moyen d'outils de contrôle favorisant la cohérence du suivi des résultats et des perspectives d'apprentissage.

35. Les initiatives du PNUD seront pilotées dans trois districts, un par région, et sélectionnées en fonction de leur capacité de prise en compte des innovations et d'exécution d'un ensemble intégré d'interventions contribuant à une gouvernance efficace au service de la résilience des populations. Le portefeuille consacré aux

projets de gouvernance sera axé sur l'amélioration et l'inclusion des capacités de prestation de services via la numérisation, la hausse de la participation citoyenne et le renforcement des institutions de contrôle, tandis que les interventions liées au portefeuille consacré aux projets de résilience devraient accroître les perspectives économiques et la résistance aux chocs liés aux changements climatiques.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

36. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation du programme feront l'objet d'une approche par portefeuille afin de garantir une mise en œuvre efficace et une plus grande cohérence des projets. L'approche par portefeuille consiste à assurer le suivi et l'évaluation des portefeuilles, plutôt que de chaque projet, afin d'améliorer la coordination, l'intégration et l'alignement.

37. Le programme reprend des indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération et plusieurs indicateurs de produits du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025. Les examens semestriels et annuels contribueront au suivi de la mise en œuvre du programme et à l'obtention de résultats via les groupes chargés du suivi des résultats du Plan-cadre de coopération et des réunions stratégiques conjointes. Les groupes chargés du suivi des résultats du Plan-cadre de coopération sont coprésidés par les responsables onusiens et gouvernementaux chargés du suivi des réalisations, tandis que la Coordinatrice résidente et le secrétariat de la présidence et du Cabinet coprésideront les examens annuels de haut niveau. Les chefs de projet du PNUD soumettront des rapports d'étape trimestriels.

38. Le PNUD utilisera les systèmes nationaux d'information et de données pour le suivi des contributions aux résultats nationaux, y compris les enquêtes et les recensements menés par l'organisme national de statistique. Il contribuera au développement des capacités de contrôle de l'exécution des partenaires de réalisation et appuiera le système statistique national dans la collecte et l'analyse de données de qualité ventilées par genre, lieu, âge, situation en matière de handicap et statut socioéconomique afin de tirer parti d'une programmation ancrée dans le principe visant à « ne laisser personne de côté » et de l'appui aux systèmes nationaux de gestion de l'information en vue de garantir l'adoption d'indicateurs clés dans le cadre du Plan-cadre de coopération. Le PNUD apportera son concours au calcul de l'indice de pauvreté multidimensionnelle et à l'élaboration du Rapport sur le développement humain.

39. Le PNUD élaborera un plan d'évaluation axé sur l'apprentissage de qualité, la gestion évolutive et l'application du principe de responsabilité envers les partenaires. Ce plan contiendra des évaluations des réalisations, des évaluations des projets et d'autres évaluations visant à produire des informations stratégiques ainsi que des évaluations sur les programmes conjoints des Nations Unies auxquels le PNUD participe. Les conclusions seront communiquées aux principales parties prenantes.

40. Le PNUD réservera 5 % des ressources du programme au contrôle de l'exécution. Le marqueur de genre du PNUD sera utilisé à l'appui d'une programmation inclusive et de l'évaluation des résultats du programme, en particulier les budgets et dépenses relatives aux initiatives liées au genre.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Malawi (2024-2028)

Priorité ou objectif du pays

Facteurs de réussite de la stratégie Malawi 2063 : 1) changement de mentalité ; 2) efficacité des systèmes et des institutions de gouvernance ; 3) amélioration de la performance du secteur public ; 4) dynamisme du secteur privé ; 5) développement du capital humain ; 6) infrastructure économique ; 7) durabilité environnementale.

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD (Réalisation 2 du Plan-cadre de coopération) (SS2) : D'ici à 2028, la population du Malawi, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes les plus défavorisées, bénéficie d'une bonne gouvernance plus inclusive et apporte une participation politique et citoyenne robuste.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La transformation structurelle est accélérée, notamment en ce qui concerne les transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (r) et niveaux cibles (c)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 1.1. : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante. (PNUD, source : Afrobarometer)</p> <p>Services de santé : R (2022) : 13 % ; C (2028) : 20 %</p> <p>Services éducatifs : R (2022) : 15,2 % ; C (2028) : 20 %</p> <p>Services énergétiques : R (2022) : 11,1 % ; C (2028) : 20 %</p> <p>Indicateur 1.2. : Pourcentage d'affaires signalées grâce au système de gestion des dossiers du SGBV Observatory Hub (Observatoire de la violence sexuelle et fondée sur le genre) qui ont été résolues au cours des 12 derniers mois.</p>	<p>Indicateur 1.1. : Source : Afrobarometer, enquête Mo Ibrahim, enquête de perception du PNUD Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : PNUD</p> <p>Indicateur 1.2. : Source : rapports de l'Observatoire de la violence sexuelle et fondée sur le genre, organisme national de statistique Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : PNUD</p> <p>Indicateur 1.3. : Source : documents du Ministère des collectivités locales, de l'unité et de la culture, plateforme de</p>	<p>Produit 1.1. : La capacité institutionnelle et humaine de fournir des services publics de qualité et fondés sur les droits aux niveaux local et national est renforcée.</p> <p>Indicateur 1.1.1. : Nombre d'institutions gouvernementales dotées de capacités améliorées et inclusives de planification, de budgétisation, de gestion et de suivi de la prestation de services de qualité tenant compte des questions de genre. Niveau des districts R (2023) : 5 C (2028) : 24 Niveau national R (2023) : 1 C (2028) : 5 Source : rapports ministériels Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2. : Nombre d'initiatives visant à remplir les obligations en matière de droits humains qui sont ratifiées au niveau national dans les secteurs suivants (indicateur 2.2.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) : État de droit R : 4 C : 5</p>	<p>Ministère des finances et des affaires économiques</p> <p>Ministère des collectivités locales, de l'unité et de la culture</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Magistrature</p> <p>Ministère de la sécurité intérieure</p> <p>Ministère chargé des questions de genre</p> <p>Ministère de l'information</p> <p>Commission nationale de planification</p>	<p>Ressources ordinaires : 27 401 480</p> <p>Autres ressources : 24 400 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (r) et niveaux cibles (c)	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
R (2022) : 10 % C (2028) : 35 %	prévention des conflits, Afrobarometer	Droits humains R : 3	Commission des droits de l'homme du Malawi	
Indicateur 1.3. : Pourcentage de litiges qui ont été réglés grâce à des mécanismes de règlement des litiges liés à l'architecture nationale de paix.	Fréquence de la collecte : annuelle Entités responsables : PNUD, Bureau de la Coordinatrice résidente	Égalité des genres R : 0 C : 14		
R (2022) : 30 % C (2028) : 50 %	Indicateur 1.4. : Source : Documentation du HCDH	Source : sources institutionnelles, Bureau des droits de l'homme, Examen périodique universel, rapports de pays Fréquence : annuelle Produit 1.2. : Les systèmes et les politiques incitant les citoyennes et les citoyens à participer activement à la prise de décisions gouvernementale et à défendre le respect de leurs droits sont améliorés.	Ministère des collectivités locales, de l'unité et de la culture	
Indicateur 1.4. : Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris	Fréquence de la collecte : une fois par cycle d'accréditation Entité responsable : PNUD	Indicateur 1.2.1. : Nombre d'initiatives, de politiques et de stratégies visant à protéger et à promouvoir l'accès à des informations fiables sur des questions d'intérêt public (indicateur 2.4.5 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)	Ministère de l'information	
R (2023) : accréditation « A ». C (2028) : accréditation « A ».	Indicateur 1.5. : Source : résultats des élections	R (2022) : 1 C (2028) : 10	Parlement	
Indicateur 1.5. : Nombre de femmes occupant des postes de décision : Au Parlement	Fréquence de la collecte : par cycle électoral Entité responsable : PNUD	Source : rapports du Département de la gouvernance en ligne et rapports issus du premier plan décennal de mise en œuvre Fréquence de la collecte : annuelle	Commission électorale du Malawi	
R (2023) : 40 C (2028) : 66	Indicateur 1.6. : Source : Boussole du développement numérique (Digital Development Compass) du PNUD	Indicateur 1.2.2. : Pourcentage d'électeurs éligibles ayant voté à l'élection de 2025, ventilé par genre et par âge R (2019) : 70,69 % C (2025) : 75 % Source : rapports sur les élections Fréquence de la collecte : par cycle électoral		
R (2023) : 65 (14 %) C (2028) : 30 %	Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : PNUD	Indicateur 1.2.3. : Nombre de mesures visant à promouvoir l'exercice des responsabilités par les femmes et leur participation égale à la prise de décisions dans les fonctions électives, y compris au Parlement (indicateur 6.2.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) R (2020) : 50 C (2025) : 100		
Indicateur 1.6. : Score de préparation au numérique du Malawi R (2023) : opportuniste C (2028) : systématique				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (r) et niveaux cibles (c)	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Source : Commission électorale du Malawi</p> <p>Fréquence de la collecte : par cycle électoral</p>		
		<p>Indicateur 1.2.4. : Nombre de comités pour la paix au niveau des districts qui sont opérationnels et adoptent des systèmes de résilience face aux conflits, d'intervention rapide et de prévention</p> <p>R (2023) : 6</p> <p>C (2028) : 15</p> <p>Source : registres de la Commission pour la paix et l'unité au Malawi</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.2.5. : Nombre d'initiatives mises en œuvre aux niveaux national et infranational afin de promouvoir des espaces inclusifs et de faire progresser l'exercice des responsabilités par les femmes, les jeunes et d'autres groupes marginalisés ainsi que leur participation politique</p> <p>R (2023) : 4</p> <p>C (2028) : 20</p> <p>Source : rapports ministériels, médias, archives parlementaires</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 1.3. : La population et les institutions jouissent de capacités et de perspectives numériques renforcées qui leur permettent de contribuer à l'instauration de sociétés numériques inclusives et d'en bénéficier.</p>	Ministère de la sécurité intérieure	
		<p>Indicateur 1.3.1. : Nombre de liens établis à partir de mesures prises dans le domaine du numérique aux fins de l'amélioration de la prestation de services numériques inclusifs et du renforcement de l'application du principe de responsabilité.</p> <p>R (2023) : 20</p> <p>C (2028) : 40</p> <p>Source : Département de la gouvernance en ligne, institutions du secteur privé, Bureau de lutte contre la corruption</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	Ministère chargé des questions de genre	
		<p>Indicateur 1.3.2. : Nombre de nouvelles personnes enregistrées ayant une identité juridique (indicateur 2.4.2. du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p>	Ministère de l'information	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (r) et niveaux cibles (c)	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
Enfants				
R (2023) : 600 000 (50,6 % de filles et 49,4 % de garçons)				
C (2028) : 2,6 millions (ventilé par genre)				
Adultes				
R (2022) : 10,2 millions (56 % de femmes et 46 % d'hommes)				
C (2028) : 12,7 millions (ventilé par genre)				
Carte d'identité numérique				
R (2023) : 0				
C (2028) : 2 millions (ventilé par genre et âge)				
Source : rapports du Bureau national de l'état civil				
Fréquence de la collecte : annuelle				
Indicateur 1.3.3. : Nombre de jeunes et de femmes vivant dans des zones mal desservies qui sont capables d'utiliser les nouvelles technologies numériques afin d'accéder aux services publics et privés				
R (2023) : 0				
C (2028) : 5 000 (données à ventiler par genre)				
Source : universités publiques et institutions privées				
Fréquence de la collecte : annuelle				

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD (Réalisation 1 du Plan-cadre de coopération) (SS1) : D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, participent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et en bénéficient, et prennent part à une croissance économique plus diversifiée, inclusive et durable, qui est résiliente face aux chocs.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits et centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains.

Indicateur 2.1. : Proportion de la population vivant dans la pauvreté multidimensionnelle (indicateur 2.1a du plan stratégique). R (2022) : 58,8 % C (2028) : 53 %	Indicateur 2.1. : Source des données : rapport sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : PNUD	Produit 2.1. : La productivité et de la compétitivité des micro- et petites entreprises dirigées par des jeunes et par des femmes est renforcée afin de soutenir la création d'emplois et de richesses. Indicateur 2.1.1. : Nombre de jeunes start-ups, d'étudiants ou diplômés de l'enseignement technique et professionnel et de la formation à l'entrepreneuriat (TEVET) et de micro- et petites entreprises ayant accès à un financement en capital, au développement commercial ou à des services d'incubation R (2023) : 203 C (2028) : 1 272	Ministère du commerce Associations TEVET	Ressources ordinaires : 13 700 840 Autres ressources : 21 100 000
Indicateur 2.2. : Taux de chômage, par genre, âge et				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (r) et niveaux cibles (c)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
situation en matière de handicap R (2022) : 7,4 % C (2028) : 6 %	Indicateur 2.2. : Source : enquête intégrée sur les ménages Fréquence de la collecte : triennale	Source : rapports de projets Fréquence de la collecte : annuelle		
Indicateur 2.3. : Proportion du budget national financée grâce à des ressources intérieures R (2023) : 57 % C (2028) : 65 %	Entité responsable : Organisation internationale du Travail Indicateur 2.3. : Source : état financier, Ministère des finances Fréquence de la collecte : biennale Entité responsable : PNUD	Indicateur 2.1.2. : Existence d'entreprises motrices exportatrices ayant accès et participant aux marchés régionaux et au commerce régional, y compris dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) R (2023) : Non C (2028) : Oui Source : rapports ZLECAf, Ministère du commerce, rapports de projets Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.1.3. : Nombre de nouveaux emplois créés dans les secteurs verts et les industries qui répondent aux critères du travail décent R (2023) : 0 C (2028) : 500 Source : rapports de projets Fréquence de la collecte : annuelle	Ministère des finances	
		Produit 2.2. : Les capacités institutionnelles sont renforcées afin de mobiliser des financements ou investissements publics et privés innovants et d'assurer une diversification économique durable.	Fonds d'équipement des Nations Unies	
		Indicateur 2.2.1. : Nombre de modèles de financement innovants et évolutifs mis à l'essai et déployés à l'échelle nationale. R (2022) : 1 C (2028) : 3 Source : rapports annuels du Ministère des finances Fréquence de la collecte : annuelle	Autorité fiscale du Malawi	

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD (Réalisation 4 du Plan-cadre de coopération) (SS4) : D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, sont résilientes faces aux changements climatiques et aux chocs, bénéficient d'une meilleure gestion des déchets, des écosystèmes et des ressources naturelles et ont accès à une énergie propre et d'un coût abordable.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : La résilience est renforcée face à l'incertitude et aux risques systémiques.

Indicateur 3.1. : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de	Indicateur 3.1. : Source des données : rapports du Département	Produit 3.1. : Les institutions de gouvernance, les populations et les mécanismes de financement ont la possibilité de planifier et de gérer les changements climatiques et de s'y adapter ainsi que de renforcer la résilience face aux chocs climatiques interconnectés.	Ministère des ressources naturelles et des changements climatiques	Ressources ordinaires : 27 401 680
--	---	---	--	--

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (r) et niveaux cibles (c)	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale R (2022) : 54 % C (2028) : 65 %	chargé des questions liées à la gestion des catastrophes Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : PNUD	Indicateur 3.1.1. : Nombre de ménages vulnérables bénéficiant d'interventions, d'infrastructures et de moyens de subsistance diversifiés et résistants au climat R (2023) : 12 000 ménages C (2028) : 50 000 ménages Source : rapports d'activité annuels du FEM, rapports d'étape Fréquence de la collecte : annuelle	Ministère des finances	Autres ressources : 23 800 000
Indicateur 3.2. : Proportion d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie R (2023) : 6 % C (2028) : 12 %	Indicateur 3.2. : Source : évaluation SFA (Oxford) Fréquence de la collecte : quadriennale Entité responsable : PNUD	Indicateur 3.1.2. : Nombre de districts dont les plans, les budgets et les stratégies intègrent des initiatives de résilience climatique R (2022) : 4 districts C (2028) : 9 districts Source : rapports d'étape, rapports d'activité annuels du FEM Fréquence de la collecte : annuelle	Département chargé des questions liées aux changements climatiques et des services météorologiques	
		Indicateur 3.1.3. : Nombre de solutions vertes et innovantes mises au point et adoptées à l'appui de la résilience climatique R (2022) : 3 C (2028) : 20 Source : rapports du mécanisme GETF, rapports d'activité annuels du FEM, rapports de projets Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 3.1.4. : Nombre de petits exploitants agricoles ayant accès à des innovations et des solutions technologiques inclusives en matière d'agriculture afin d'accroître la production et d'améliorer les chaînes de valeur, par genre, âge et situation en matière de handicap R (2022) : 1 000 C (2028) : 3 500 Source : rapports de projets Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 3.2. : Outils et mécanismes utilisés par les populations et les institutions afin de réduire les risques, d'assurer une planification tenant compte des risques, de se préparer aux catastrophes et de s'en relever		
		Indicateur 3.2.1. : Augmentation en pourcentage de la couverture géographique, au niveau national, des populations vulnérables et à risque		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (r) et niveaux cibles (c)	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>qui bénéficient de services de conseils opportuns et adaptés soutenus par des systèmes d'alerte rapide</p> <p>R (2023) : 14 % C (2028) : 30 %</p> <p>Source : rapports annuels, rapports gouvernementaux</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.2. : Nombre de secteurs qui utilisent des mécanismes et des outils à l'appui de la réduction des risques, de la préparation, du relèvement et du développement tenant compte des risques.</p> <p>R (2022) : 4 C (2028) : 17</p> <p>Source : rapports annuels</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 3.3. : Capacités de gestion et de gouvernance des ressources naturelles renforcées afin de contribuer à la résilience et à la création de dividendes économiques</p> <p>Indicateur 3.3.1. : Nombre de stratégies mises en œuvre aux niveaux national et infranational aux fins de l'amélioration de l'environnement favorable à la gouvernance des ressources naturelles</p> <p>R (2023) : 0 C (2028) : 3</p> <p>Source : rapports de projets, rapports ministériels</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 3.3.2. : Hectares de forêts et d'écosystèmes dégradés soumis à des pratiques de gestion durable</p> <p>R (2023) : 11 000 C (2028) : 100 000</p> <p>Source : rapports de projets, rapports ministériels et rapports de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (afr100), rapports d'activité annuels du FEM, rapports du mécanisme Green Economic Transition Facility (GETF)</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Département chargé des questions liées à la gestion des catastrophes</p> <p>Ministère des collectivités locales, de l'unité et de la culture</p> <p>Département des forêts</p> <p>Ministère des finances</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (r) et niveaux cibles (c)	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		Produit 3.4. : Capacité des institutions (y compris du secteur privé) renforcée afin d'accroître l'accès aux sources d'énergie propres, durables et abordables des populations les plus éloignées du réseau national et leur utilisation productive	Ministère de l'éducation	
			Ministère de la santé	
		Indicateur 3.4.1. : Nombre de ménages qui sont raccordés au réseau d'énergie propre ou qui y ont accès, par genre, âge et type de chef de ménage	Énergie renouvelable, modèles d'évaluation intégrée	
		R (2022) : 2 500		
		C (2028) : 3 500		
		Source : rapport de projet, Ministère de l'énergie	OMS	
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 3.4.2. : Nombre de mini-réseaux fonctionnant grâce à des modèles d'activité durables		
		R (2022) : 3		
		C (2028) : 5		
		Source : rapports du Ministère de l'énergie, opérateurs de mini-réseaux		
		Fréquence de la collecte : biennale		
		Indicateur 3.4.3. : Nombre d'établissements de santé raccordés à des réseaux énergétiques à faible émission de carbone		
		R (2024) : 3		
		C (2028) : 200		
		Source : rapports d'étude, rapports d'activité annuels du FEM, Ministère de la santé.		
		Fréquence de la collecte : annuelle		